Kanton Bern
Canton de Berne

Wirtschafts-, Energie- und Umweltdirektion
Amt für Veterinärwesen

Herrengasse 1
Postfach
3000 Bern 8

info.avet@be.ch
www.be.ch/avet
+41 31 633 52 70

Formation des collaborateurs

Les directives internes, l'initiation au travail et les formations doivent être documentées.

Date : ..... Durée : .....

Sujet : .....

Formateur/-trice : .....

Lieu : .....

Les personnes soussignées déclarent avoir suivi, compris et mis en pratique les contenus enseignés dans le cadre de la formation énoncée ci-dessus.

Nom	Signature de la personne participante

Les collaborateurs sont tenus de suivre au moins tous les trois ans un perfectionnement externe d'une durée d'une demi-journée au moins et sanctionné par l'obtention d'une attestation.